

# Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2007/2187(INI)</a>	Procédure terminée
Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives		
Sujet 3.50.01 Politique et espace européen de la recherche		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional		17/07/2007
		PPE-DE <a href="#">MIKOLÁŠIK Miroslav</a>	
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs		12/09/2007
		ALDE <a href="#">NEWTON DUNN Bill</a>	
<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)</a>		22/11/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Recherche et innovation</a>	POTOČNIK Janez	

Evénements clés			
03/04/2007	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2007)0161</a>	Résumé
27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/11/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
19/12/2007	Vote en commission		Résumé
09/01/2008	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0005/2008</a>	
31/01/2008	Résultat du vote au parlement		
31/01/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0029/2008</a>	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2187(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/6/49376

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">COM(2007)0161</a>	04/04/2007	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">SEC(2007)0412</a>	04/04/2007	EC	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE394.189</a>	22/10/2007	EP	
Avis de la commission	IMCO	<a href="#">PE396.458</a>	29/11/2007	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE398.398</a>	29/11/2007	EP	
Amendements déposés en commission		PE398.647	14/12/2007	EP	
Avis de la commission	REGI	<a href="#">PE396.681</a>	18/12/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0005/2008</a>	09/01/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0029/2008</a>	31/01/2008	EP	Résumé
Document de suivi		<a href="#">SEC(2008)0430</a>	02/04/2008	EC	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2008)1766</a>	16/04/2008	EC	

## Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives

OBJECTIF : présentation de la vision de la Commission européenne sur l'avenir de l'Espace européen de la recherche (Livre vert).

CONTENU : à la veille du réexamen du premier cycle triennal de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi, et en vue de préparer des initiatives pour 2008, la Commission présente une évaluation des progrès réalisés et lance un débat sur les orientations futures d'un des éléments clés de la stratégie, « l'Espace européen de la recherche (EER) ».

Des progrès importants ont été effectués en ce qui concerne l'Espace européen de la recherche depuis que le principe en a été approuvé lors du Conseil européen de Lisbonne, en 2000 : a) le programme-cadre de recherche de l'Union européenne est explicitement conçu pour soutenir la création de l'EER et son financement a été considérablement étoffé ; b) un Conseil européen de la recherche a été créé et il a été proposé de mettre en place un Institut européen de technologie ; c) les plates-formes technologiques européennes et les projets ERA-NET ont permis de mieux coordonner la recherche ; d) des objectifs nationaux ont été définis en matière de recherche et de développement grâce à la « Méthode ouverte de coordination » ; e) l'UE a adopté une « stratégie d'innovation élargie » pour améliorer les conditions d'encadrement de la recherche et de l'innovation ; f) les Fonds structurels privilégient fortement le développement des capacités de recherche et d'innovation, notamment dans les régions moins développées.

Mais il reste encore un travail de fond considérable à accomplir pour mettre fin à la fragmentation de la base de recherche publique et pour retenir et attirer davantage d'investissements en R&D de la part des entreprises en Europe : a) les chercheurs continuent à voir leurs perspectives de carrière restreintes par des obstacles juridiques et pratiques qui entravent leur mobilité entre institutions, secteurs et pays ; b) les entreprises éprouvent souvent des difficultés à coopérer et à conclure des partenariats avec des institutions de recherche en Europe, surtout d'un pays à un autre ; c) les financements nationaux et régionaux sont peu coordonnés et, par conséquent, manquent d'efficacité ; d) les réformes entreprises au niveau national manquent souvent d'une véritable perspective européenne et de cohérence transnationale ; e) l'exploitation des résultats de la recherche pourrait être nettement améliorée.

Selon le Livre vert présenté, l'Espace européen de la recherche dont ont besoin la communauté scientifique, les entreprises et les citoyens, devrait avoir les caractéristiques suivantes:

- un flux suffisant de chercheurs compétents, avec un niveau élevé de mobilité entre institutions, disciplines, secteurs et pays; ce qui impliquerait notamment l'absence d'obstacles financiers ou administratifs à la mobilité transnationale
- des infrastructures de recherche d'envergure mondiale, intégrées, mises en réseau et accessibles aux équipes de chercheurs de toute l'Europe et du reste du monde, grâce notamment à de nouvelles générations d'infrastructures de communications électroniques;
- d'excellentes institutions de recherche, engagées dans une coopération et des partenariats public-privé efficaces, et qui constituent le noyau de groupements de recherche et d'innovation, notamment des «communautés de recherche virtuelles», surtout spécialisés dans des domaines interdisciplinaires, et qui peuvent mobiliser une masse critique de ressources humaines et financières;
- un véritable partage des connaissances, notamment entre la recherche publique et les entreprises, ainsi qu'avec le grand public;
- des programmes et priorités de recherche bien coordonnés, incluant un volume appréciable d'investissements dans la recherche publique programmés conjointement à l'échelon européen, ce qui implique des priorités communes, une mise en œuvre coordonnée et une évaluation conjointe;
- une large ouverture de l'Espace européen de la recherche sur le monde, accordant une place particulière aux pays voisins et accompagnée d'une forte détermination à relever les défis mondiaux avec les partenaires de l'Europe.

Trois autres préoccupations importantes sont communes à toutes les dimensions de l'EER:

- ancrer davantage la politique de recherche européenne dans la société : outre la poursuite de l'excellence scientifique, la recherche européenne devrait soutenir le progrès et la diffusion des connaissances, et stimuler les politiques de développement durable dans des domaines d'intérêt public majeur comme la santé, l'énergie et les changements climatiques ;
- trouver le bon équilibre entre concurrence et coopération : les chercheurs et les organismes de recherche devraient être encouragés, par un renforcement de la concurrence à l'échelle européenne, à développer une excellence d'envergure mondiale ;
- exploiter les avantages qu'offre la diversité de l'Europe, enrichie par les récents élargissements : les pays et régions d'Europe peuvent mettre à profit leurs atouts en se spécialisant progressivement dans certains domaines. Cependant, ils devraient être à même de conserver ou d'obtenir l'accès à d'autres connaissances spécialisées et capacités scientifiques et techniques dans le reste de l'Europe et du monde.

La nature de la recherche implique l'existence d'interdépendances complexes entre les caractéristiques de l'EER et les dimensions transversales. Certaines caractéristiques prendront plus de temps à mettre en place que d'autres, de sorte que la vision de l'EER risque de n'être pas complètement réalisée avant 10 ou 15 ans – soit autour de 2020. Quoi qu'il en soit, la nature systémique de l'EER impose de prendre des mesures d'urgence afin d'avancer aussi rapidement que possible sur tous les fronts – d'autant plus qu'il en résultera un puissant effet de levier sur l'augmentation des investissements privés dans la recherche et l'innovation, et la promotion d'une économie de la connaissance plus compétitive.

Un renforcement substantiel et soutenu des investissements en R&D de la part des entreprises est indispensable pour mettre fin à la stagnation actuelle du niveau global d'intensité de R&D dans l'UE, qui se monte à 1,9% du PIB (alors que l'objectif est d'atteindre 3% du PIB) et pour progresser dans la réalisation des objectifs nationaux et européens.

## Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives

Dans ses conclusions sur « l'avenir de la science et de la technologie en Europe », le Conseil se félicite du Livre vert de la Commission intitulé « L'Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives », ainsi que du débat qu'il a encouragé, qui viennent contribuer en temps opportun au prochain cycle de la stratégie de Lisbonne (2008-2010).

Conscient du rôle primordial que jouent la science et la technologie dans la mise en place d'économies fondées sur la connaissance, le Conseil estime que des progrès plus rapides s'imposent afin de faire face:

- à une concurrence internationale accrue, y compris pour le recrutement de ressources humaines qualifiées dans la R&D, et aux nouvelles possibilités découlant de la mondialisation des flux économiques et de la connaissance;
- à la complexité grandissante et à l'ampleur des défis économiques, sociaux et environnementaux que doit relever la société;
- à la nécessité pour les entreprises d'opérer dans un environnement d'"innovation ouverte";
- à l'importance croissante de la liberté de connaissance et de la circulation des connaissances, et notamment l'échange de connaissances entre les centres de recherche publics, l'industrie et le public en général.

1) Pour garantir des ressources humaines suffisantes dans le domaine de la R&D, le Conseil invite les États membres et la Commission à :

- travailler de concert dans le cadre de la méthode ouverte de coordination pour améliorer les perspectives de carrière des chercheurs et encourager une circulation équilibrée des chercheurs entre l'UE et les autres régions du monde. À cette fin, il suggère de définir des objectifs à atteindre par l'UE au cours des dix prochaines années dans les domaines suivants: 1) assurer une circulation équilibrée des cerveaux entre l'UE et les États-Unis; 2) maintenir un taux de croissance positif du nombre de nouveaux diplômés et titulaires d'un doctorat en science et en technologie et le transfert d'un nombre suffisant de ces personnes vers le secteur privé ; 3) augmenter la proportion de femmes parmi les nouveaux chercheurs; 4) équilibrer le flux de ressources humaines en R&D entrant dans l'UE depuis d'autres régions du monde;
- coopérer pour soutenir les actions nationales, internationales et communautaires visant à augmenter les ressources humaines en science et en technologie et à renforcer l'attrait de l'Europe pour les scientifiques hautement qualifiés.

La Commission est invitée à :

- renforcer ses activités de suivi de l'évolution des ressources humaines et à définir un ensemble d'indicateurs mesurables relatifs à la croissance des ressources humaines dans le domaine de la science et de la technologie en Europe, à l'attrait qu'exerce l'Europe dans ce domaine et à la faculté de cette dernière de retenir les personnes concernées;
- fournir une évaluation des principaux obstacles qui subsistent à la mobilité des chercheurs au sein de l'UE, ainsi qu'à proposer un programme global visant à lever ces obstacles.

2) Pour renforcer la compétitivité des mesures d'incitation et des conditions de marché dans le secteur de la recherche et de l'innovation des entreprises, le Conseil invite les États membres à poursuivre le développement des stratégies et des politiques visant à combiner les trois

pôles du triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation).

La Commission et les États membres sont invités à :

- redoubler d'efforts pour encourager l'industrie à tirer pleinement parti des ressources financières communautaires affectées à la R&D et à l'innovation;
- renforcer le partage des données et des connaissances, en particulier l'utilisation des données et des résultats des recherches financées par des fonds publics dans toute l'Europe ;
- examiner les modalités d'une amélioration des conditions régissant le financement de la R&D, en se fondant notamment sur les enseignements tirés du mécanisme de financement avec partage des risques, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du septième programme-cadre.

3) Pour optimiser l'affectation des fonds publics aux programmes de R&D, les infrastructures de R&D et la coopération internationale, le Conseil invite les États membres à :

- encourager les conseils de la recherche et les agences de financement nationales des États membres, ainsi que les organismes de recherche européens intergouvernementaux, à étendre leur collaboration et à concevoir des moyens innovants pour mettre en commun leurs compétences et leurs ressources sur une base volontaire et mutuelle, en vue d'atteindre des objectifs communs ;
- encourager les établissements de recherche publics et privés à utiliser pleinement les systèmes distribués d'accès aux activités de recherche qui commencent à être mis en place ("e science"), fondés sur des réseaux internationaux de recherche ;
- compléter et consolider leurs feuilles de route et leurs stratégies nationales sur les infrastructures de recherche.

Les États membres et la Commission sont invités à :

- échanger des informations en ce qui concerne les mesures mises en œuvre dans le domaine de la science et de la technologie dans les États membres, y compris notamment pour ce qui est des réformes des universités et des systèmes d'enseignement supérieur ainsi que des autres établissements de recherche publics, et sur le degré de mise en réseau des organismes compétents;
- collaborer plus étroitement dans le domaine de la coopération internationale afin de renforcer l'efficacité des activités existantes et de renforcer la contribution de l'Europe à l'action menée pour faire face aux défis mondiaux ;
- approfondir leur dialogue sur la modernisation des universités européennes.

## Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives

---

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'initiative de M. Umberto GUIDONI (GUE/NGL, IT) sur les nouvelles perspectives de l'Espace européen de la recherche, en réponse au Livre vert de la Commission européenne sur le même sujet.

Le rapport déplore que les chiffres concernant les dépenses de R & D fassent apparaître que la moyenne de l'Union européenne n'atteint que 1,84% du PIB, contre 2,68% aux États-Unis et 3,18% au Japon, et que ces dépenses vont de 0,39% en Roumanie ou 0,4% à Chypre à 3,86% en Suède. Il souligne dès lors l'importance d'augmenter le niveau moyen des dépenses, d'accroître le volume des dépenses dans certains États membres et de mieux cibler les diverses actions en matière de R&D afin notamment de faciliter la transition vers l'économie numérique.

Réaliser un marché du travail unique pour les chercheurs : les députés soulignent l'importance de prévenir de nouveaux départs de chercheurs européens compétents et demandent que des mesures appropriées soient adoptées afin de retenir ou de ramener les chercheurs dans l'Union européenne. Ils estiment que l'accès des chercheurs à l'UE ne devrait pas être entravé par les barrières nationales existantes, telles qu'une reconnaissance et une portabilité insuffisantes des droits sociaux acquis, des désavantages fiscaux et des difficultés relatives à la délocalisation des familles.

Le rapport rappelle qu'un moyen d'accroître la mobilité des chercheurs pourrait consister à instaurer un système de « bons de recherche », qui pourraient être utilisés par les chercheurs dans d'autres États membres et dans d'autres instituts ou universités. La Commission et les États membres sont en outre invités à enrichir les programmes de troisième cycle universitaire et de doctorat et à envisager le lancement de bourses et de programmes de formation « post-doctorat » en se fondant sur le programme Erasmus qui connaît un grand succès.

Les députés préconisent également de définir et de mettre en place un modèle européen unique de carrière dans le domaine de la recherche, ainsi que d'instaurer un système intégré d'informations sur les offres d'emploi et les contrats de stage dans la recherche en Europe. Ils soulignent enfin l'importance d'ouvrir totalement les procédures de sélection et de promotion des chercheurs et des chercheuses et de les rendre transparentes.

Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale : la Commission est invitée à proposer un cadre juridique afin de faciliter la création et le fonctionnement d'importantes institutions et infrastructures de recherche paneuropéennes, et d'envisager d'y inclure certaines institutions européennes existantes, telles que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Accord européen pour le développement de la fusion (EFDA). Les députés invitent également la Commission à aider les centres de recherche, les universités et les organismes de financement de la recherche à mettre en commun leurs ressources pour mettre en place l'EER, l'objectif étant de jouer un rôle de chef de file mondial dans des domaines scientifiques majeurs.

Renforcer les institutions de recherche : les députés considèrent la mise en place de pôles régionaux comme un moyen essentiel d'atteindre une masse critique en réunissant universités, organismes de recherche et industrie et en créant des centres d'excellence européens. Ils invitent la Commission à créer un forum européen doté d'une représentation nationale à haut niveau ayant pour mission d'identifier, de développer et d'appuyer des initiatives paneuropéennes majeures dans le domaine de la recherche, ainsi qu'un système commun de référence scientifique et technique afin de mieux mettre à profit les résultats des programmes européens.

Partager les connaissances : le rapport souscrit au concept d'« innovation ouverte » promu par la Commission, selon lequel secteurs privé et public deviennent des partenaires à part entière et partagent les connaissances, à condition qu'un système équilibré et équitable soit développé entre l'accès libre aux résultats scientifiques et l'utilisation de ces résultats par le secteur privé (partage équitable des connaissances). Selon les députés, le principe d'une rétribution financière juste et équitable pour l'utilisation des connaissances publiques par l'industrie devrait être reconnu officiellement.

S'agissant des nouvelles possibilités offertes par l'internet en matière de diffusion et d'utilisation des informations scientifiques, le rapport

insiste sur la nécessité de respecter la liberté de choix des auteurs ainsi que les droits de propriété intellectuelle (DPI), de maintenir des examens de la qualité par les pairs et un contrôle fiable par des spécialistes, et d'encourager la collaboration dans le cadre de projets pilotes visant à évaluer l'impact et la viabilité de modèles alternatifs tels que le développement du « libre accès » (« Open Access »). Les députés soulignent également l'importance cruciale d'établir un brevet communautaire, ainsi qu'un système juridictionnel pour les brevets européens qui soit de qualité, rentable et propice à l'innovation.

Coopération internationale : estimant que la coopération en matière de R&D peut contribuer à la réalisation de certains objectifs spécifiques du Millénaire pour le développement (OMD), les députés préconisent d'aligner les politiques européennes en matière de coopération scientifique sur la politique extérieure de l'Union européenne et sur les programmes d'aide au développement. La Commission est invitée à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer le niveau de participation des chercheurs des pays en voie de développement à des projets internationaux de collaboration dans les domaines de la science et de la R&D et à favoriser l'accès à la propriété intellectuelle existante à l'échelle mondiale. Soulignant l'importance d'attirer des chercheurs issus de pays tiers vers l'Union européenne, les députés appuient la proposition de la Commission de créer un système de carte bleue, lequel serait très précieux pour les ressources humaines scientifiques et technologiques.

## Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives

---

Le Parlement européen a adopté par 602 voix pour, 18 voix contre et 6 abstentions, une résolution sur les nouvelles perspectives de l'Espace Européen de la Recherche, en réponse au Livre vert de la Commission européenne sur le même sujet.

Se ralliant totalement au rapport d'initiative établi par M. Umberto GUIDONI (GUE/NGL, IT), le Parlement souligne que le financement de la R&D dans l'Union européenne demeure très en-deçà de l'objectif de Lisbonne fixé à 3% du PIB. Il appelle à des efforts accrus dans toutes les dimensions de la recherche européenne: personnes, infrastructures, organisations, financement, partage des connaissances et coopération mondiale, afin de remédier à la fragmentation de la recherche au sein de l'Union européenne.

Réaliser un marché du travail unique pour les chercheurs : le Parlement demande aux États membres et aux régions de définir des stratégies pour le développement des ressources physiques et humaines dans les secteurs de la R&D, notamment : i) l'amélioration et la mise à disposition d'infrastructures de recherche, ii) une mobilité accrue des chercheurs grâce à un soutien financier renforcé, des initiatives locales visant à attirer ces derniers, la suppression des barrières juridiques, administratives et linguistiques, les échanges de personnel et un accès garanti pour tous, en particulier pour les femmes et les jeunes chercheurs.

Les députés soulignent l'importance de prévenir de nouveaux départs de chercheurs européens compétents et demandent que des mesures appropriées soient adoptées afin de retenir ou de ramener les chercheurs dans l'Union européenne. Ils estiment que l'accès des chercheurs à l'UE ne devrait pas être entravé par les barrières nationales existantes, telles qu'une reconnaissance et une portabilité insuffisantes des droits sociaux acquis, des désavantages fiscaux et des difficultés relatives à la délocalisation des familles.

La résolution rappelle qu'un moyen d'accroître la mobilité des chercheurs pourrait consister à instaurer un système de « bons de recherche », qui pourraient être utilisés par les chercheurs dans d'autres États membres et dans d'autres instituts ou universités. La Commission et les États membres sont en outre invités à enrichir les programmes de troisième cycle universitaire et de doctorat et à envisager le lancement de bourses et de programmes de formation « post-doctorat » en se fondant sur le programme Erasmus qui connaît un grand succès.

Les députés préconisent également de définir et de mettre en place un modèle européen unique de carrière dans le domaine de la recherche, ainsi que d'instaurer un système intégré d'informations sur les offres d'emploi et les contrats de stage dans la recherche en Europe. Ils soulignent enfin l'importance d'ouvrir totalement les procédures de sélection et de promotion des chercheurs et des chercheuses et de les rendre transparentes.

Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale : la Commission est invitée à proposer un cadre juridique afin de faciliter la création et le fonctionnement d'importantes institutions et infrastructures de recherche paneuropéennes, et d'envisager d'y inclure certaines institutions européennes existantes, telles que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Accord européen pour le développement de la fusion (EFDA).

Les députés invitent également la Commission à aider les centres de recherche, les universités et les organismes de financement de la recherche à mettre en commun leurs ressources pour mettre en place l'EER, l'objectif étant de jouer un rôle de chef de file mondial dans des domaines scientifiques majeurs. Le Parlement demande toutefois que le financement de nouvelles infrastructures paneuropéennes dans le domaine de la recherche ne soit prévu que s'il n'existe pas déjà des infrastructures nationales équivalentes offrant des possibilités d'accès comparables aux chercheurs d'autres États membres.

Renforcer les institutions de recherche : le Parlement déplore que les chiffres concernant les dépenses de R&D fassent apparaître que la moyenne de l'Union européenne n'atteint que 1,84% du PIB, contre 2,68% aux États-Unis et 3,18% au Japon, et que ces dépenses vont de 0,39% en Roumanie ou 0,4% à Chypre à 3,86% en Suède. Il souligne dès lors l'importance d'augmenter le niveau moyen des dépenses, d'accroître le volume des dépenses dans certains États membres et de mieux cibler les diverses actions en matière de R&D afin notamment de faciliter la transition vers l'économie numérique.

Les députés considèrent la mise en place de pôles régionaux comme un moyen essentiel d'atteindre une masse critique en réunissant universités, organismes de recherche et industrie et en créant des centres d'excellence européens. Ils invitent la Commission à créer un forum européen doté d'une représentation nationale à haut niveau ayant pour mission d'identifier, de développer et d'appuyer des initiatives paneuropéennes majeures dans le domaine de la recherche, ainsi qu'un système commun de référence scientifique et technique afin de mieux mettre à profit les résultats des programmes européens.

Partager les connaissances : la résolution souscrit au concept d'« innovation ouverte » promu par la Commission, selon lequel secteurs privé et public deviennent des partenaires à part entière et partagent les connaissances, à condition qu'un système équilibré et équitable soit développé entre l'accès libre aux résultats scientifiques et l'utilisation de ces résultats par le secteur privé (partage équitable des connaissances). Selon les députés, le principe d'une rétribution financière juste et équitable pour l'utilisation des connaissances publiques par l'industrie devrait être reconnu officiellement.

S'agissant des nouvelles possibilités offertes par l'internet en matière de diffusion et d'utilisation des informations scientifiques, le Parlement insiste sur la nécessité de respecter la liberté de choix des auteurs ainsi que les droits de propriété intellectuelle (DPI), de maintenir des

examens de la qualité par les pairs et un contrôle fiable par des spécialistes, et d'encourager la collaboration dans le cadre de projets pilotes visant évaluer l'impact et la viabilité de modèles alternatifs tels que le développement du « libre accès » (« Open Access »). Les députés soulignent également l'importance cruciale d'établir un brevet communautaire, ainsi qu'un système juridictionnel pour les brevets européens qui soit de qualité, rentable et propice à l'innovation.

Optimiser les programmes et priorités de recherche : le Parlement juge approprié d'appliquer le principe d'ouverture réciproque des programmes nationaux à des participants d'autres États membres. Il appelle également à explorer les potentialités offertes par le système de « géométrie variable » en tant que moyen adapté de mettre en place la flexibilité qu'il convient dans la réalisation de programmes thématiques. Selon les députés, le financement de l'ouverture des programmes de recherche nationaux à l'ensemble des chercheurs des États membres devrait être amorcé dans le domaine de la recherche fondamentale ou de la « recherche exploratoire ».

Les députés invitent la Commission à prendre des mesures pour inciter davantage le secteur privé à investir et à s'engager dans la recherche. Ils recommandent également que soient développées des initiatives telles que la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) et le réseau paneuropéen d'organisations de R&D industrielle, orientée vers le marché (EUREKA). La résolution insiste enfin pour que les systèmes nationaux et régionaux de recherche soient connectés à des réseaux en Europe et au-delà, tout en garantissant la cohérence des programmes de recherche nationaux et régionaux et des priorités d'intérêt européen, tels que l'IEIT, en particulier.

Coopération internationale : estimant que la coopération en matière de R&D peut contribuer à la réalisation de certains objectifs spécifiques du Millénaire pour le développement (OMD), les députés préconisent d'aligner les politiques européennes en matière de coopération scientifique sur la politique extérieure de l'Union européenne et sur les programmes d'aide au développement. La Commission est invitée à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer le niveau de participation des chercheurs des pays en voie de développement à des projets internationaux de collaboration dans les domaines de la science et de la R&D et à favoriser l'accès à la propriété intellectuelle existante à l'échelle mondiale.

Soulignant l'importance d'attirer des chercheurs issus de pays tiers vers l'Union européenne, les députés appuient la proposition de la Commission de créer un système de carte bleue, lequel serait très précieux pour les ressources humaines scientifiques et technologiques qui ne sont pas couvertes par la directive 2005/71/CE relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique.

## Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives

---

L'objet de ce rapport est d'offrir une synthèse des réponses obtenues suite au Livre vert de la Commission sur les nouvelles perspectives de l'Espace Européen de la Recherche (EER). Ces réponses provenaient de personnes privées, d'universités, d'organismes de recherche, d'autorités publiques, d'ONG, d'associations industrielles, commerciales et non commerciales, de chambres de commerce, de plateformes technologiques européennes et de syndicats. 685 réponses ont été obtenues par le biais d'un questionnaire en ligne et 145 contributions libres ont été envoyées à la Commission.

La structure du rapport est semblable à celle du Livre vert et offre également trois résumés des contributions reçues premièrement par les États membres, deuxièmement par les pays associés et troisièmement par les autres structures européennes y compris celles du Parlement européen.

La Vision de l'Espace Européen de la Recherche : les organismes concernés ont affirmé leur soutien à l'Espace Européen de la Recherche comme défini dans le Livre vert et approuvent les 6 actions proposées. Les universités, les organismes de recherche et les ONG considèrent que « le partage des connaissances » est l'aspect le plus important. Les industries et les organismes gouvernementaux privilégient le « développement des infrastructures ». Cependant beaucoup sont d'accord pour dire que les mécanismes de promotion de l'Espace Européen de la Recherche (comme les incitations financières, l'augmentation du budget de l'UE) devraient être encouragés. Les actions législatives au niveau européen ont, quant à elles, remportés moins de succès.

- 1) Réaliser un marché du travail unique pour les chercheurs : la plupart des réponses montrent que qu'il y a : a) un manque d'information concernant le statut de la recherche et b) pour réussir la mobilité des chercheurs des progrès doivent être faits sur la transmissibilité des droits à la pension complémentaire dans les États membres. En effet, 65% des personnes qui ont répondu sont favorables à la mise en place d'un fond de pension pour les « chercheurs européens ». Il faut souligner cependant que les grandes organisations et associations commerciales représentant les intérêts commerciaux sont principalement opposées à ce concept. La majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sont en faveur des programmes de bourses au niveau européen et transnational et pour une diffusion dans toute l'UE des meilleures pratiques nationales afin d'attirer la "diaspora scientifique" européenne ainsi que les meilleurs talents des pays non membres de l'Union européenne.
- 2) Développer des infrastructures de premier plan au niveau mondial : deux tiers des réponses en ligne conviennent que les mesures concernant les infrastructures de recherche devraient être prises au niveau de l'UE. Plus des quatre cinquièmes ont convenu qu'une approche commune est nécessaire en ce qui concerne les infrastructures identifiées en 2006 "Forum européen de stratégie pour les infrastructures de recherche". Beaucoup estiment que la situation actuelle n'a pas facilité la création et le fonctionnement de nouvelles infrastructures et qu'un nouveau cadre juridique ou des orientations devraient être développés pour répondre aux questions telles que l'accès, les conditions d'utilisation ou les droits de propriété intellectuelle. En ce qui concerne les améliorations à long terme, presque 60% des personnes qui ont répondu en ligne sont pour la mise en œuvre d'un traité CE Article 169 plutôt que des Programmes cadres ou des programmes de recherche des États membres.
- 3) Renforcer les institutions de recherche : beaucoup estiment qu'un système fort, autonome et complémentaire d'universités et d'organismes de recherche pourrait être avantageux pour l'Europe. Une attention plus importante devrait être accordée aux « partenariats » basés sur l'excellence scientifique. Les organismes de recherche et l'enseignement supérieur soulignent la nécessité de disposer de plus de financements.
- 4) Partager les connaissances : le développement des communautés de la connaissance est considéré comme essentiel à un Espace européen de recherche bien articulé. Néanmoins, les différences culturelles entre les entreprises et les communautés scientifiques et le manque d'incitations représentent des obstacles importants au transfert des connaissances. Plus de 70% des personnes demandent l'accès ouvert aux données scientifiques lorsque la recherche est financée par des fonds publics et 84% demandent

l'accès immédiat et la diffusion de publications scientifiques. Les industriels, néanmoins, ont souligné la nécessité de disposer de limitations dues à la conformité juridique et à la sensibilité commerciale.

- 5) Optimiser les programmes et les priorités de recherche : la plupart des parties intéressées reconnaissent la nécessité d'une meilleure coordination des programmes de recherche. 80% des personnes conviennent que relever des défis scientifiques complexes qui requièrent une forte utilisation de ressources exige une coopération transfrontalière entre les pouvoirs publics. Les différentes façons dont les pouvoirs publics préfèrent organiser la coopération transnationale sont les suivantes : i) concentrer les efforts sur les programmes européens (74%) ; ii) des programmes publics communs à géométrie variable (72%) ; iii) mettre en place un « ERA\_NET », coordination « bottom-up » plus souple (70%).
- 6) Coopération internationale : plus de 80% des personnes sont en faveur de l'idée que la CE et les États membres devraient collaborer pour définir des priorités européennes communes. De plus, les personnes interrogées sont pour une politique de coordination en vue d'une utilisation efficace des instruments et des ressources, pour rendre les programmes plus cohérents et pour promouvoir les programmes d'échange. Bien que 65% des personnes constatent que les accords scientifiques et techniques entre la Communauté et les pays tiers fournissent un cadre utile pour la coopération internationale, 52% estiment que ces accords pourraient être plus efficaces. Une grande majorité des personnes interrogées sont favorables à ce que l'Europe adopte une approche plus active dans la définition de l'agenda scientifique et technique global, avec 75% des personnes qui souhaitent que l'Europe "parle d'une seule voix" ; 69% sont d'avis que cela est possible en donnant la priorité à un petit nombre de thèmes liés à la recherche globale.